

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 22 FEVRIER 2011

DCC 11-001

VOTE DES SUBVENTIONS 2011 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des votants :

- ♦ *d'attribuer les subventions aux associations pour 2011 conformément aux montants figurant dans le tableau représentant un montant de **190 257 €** (hors fonds de **concours de 5 710 €** à la commune de Janzé).*

DCC 11-002

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Le conseil communautaire décide :

- ♦ *de préparer le budget primitif 2011 sur la base des orientations budgétaires ci-dessous, avec :*
 - ✓ *Un **taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) fixé à 21,87 %**,*
 - ✓ *Un **taux de référence TH 2011 : 10,57 %** dont 9,8 % au titre du transfert du taux départemental 2010 de TH (sans changement) et 0,77 % de frais de gestion transféré par l'Etat ;*
 - ✓ *Une enveloppe de **786 361 €** affectée à la **dotation de solidarité communautaire** qui sera reversée aux communes en 2011.*

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

- **Les dispositions intéressant les collectivités locales et les établissements intercommunaux**

• **Les principales hypothèses retenues pour l'élaboration du budget de l'Etat sont :**

- PIB : + 2 % ;
- Taux d'inflation prévisionnel : + 1,5 % ;
- DGF LFI (dotation globale de fonctionnement) : + 0,52 % (+ 0,6% en 2010);
- Gel pendant 3 ans de l'enveloppe normée des concours de l'Etat \implies une perte de pouvoir d'achat des collectivités ;

- Dotation d'intercommunalité (+1,2 %, due à l'augmentation de la population regroupée en intercommunalité) : gel au niveau 2010 de la dotation moyenne/hab. de chaque catégorie.

- **Entrée en vigueur de la réforme fiscale: un principe, la réforme doit être neutre.**

Les EPCI vont percevoir un nouveau panier de ressources et deviennent à fiscalité mixte:

- Impôts économiques :
 - ✓ La Cotisation économique territoriale (CET): CFE + CVAE ;
 - ✓ L'imposition forfaitaire sur les Ets de réseaux (IFER) ;
 - ✓ La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Mais déduction de la SPPS.
- Des produits issus des taxes ménages :
 - ✓ TH : transfert du taux départemental et d'une fraction des frais de gestion de l'Etat,
 - ✓ FNB : récupération d'une quote-part des frais de gestion de l'Etat,
 - ✓ octroi d'une taxe additionnelle au FNB.

⇒ FNGIR : si l'EPCI est gagnant, il doit contribuer pour le surplus. S'il est perdant, il perçoit une quote-part.

RESULTAT 2010

I. BUDGET PRINCIPAL- FONCTIONNEMENT

A. **EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : 6,9 M€ (+ 10.8 % en évolution nominale), soit 235 €/hab.**

Elles se décomposent en 3 grands blocs :

1) **Charges de fonctionnement courantes : 6,56 M€ (+ 6,4 %), soit 57 % des dépenses :**

Elles comprennent les :

- **Charges à caractère général : 631 K€ (+ 19 %) comprenant :**
 - une accélération des actions menées par la CC (environnement, habitat...),
 - des frais d'étude : 103 K€, (projet culturel, stratégie foncière, étude OPAH),
 - une hausse des autres dépenses de fonctionnement (informatique, ARIC...).
- **Charges de personnel : 1,12 M€ (+ 1,8%) ramenées à 1,02 M€, déduction faite de la participation financière versée par le département pour les professeurs de musique (en baisse de 7,5 %).**
 - elles représentent **38 €/hab.** (de l'ordre de 60 €/hab. au niveau régional).
- **Charges de gestion courante : 2,17 M€ (+ 4 %) :**
 - Hausse de la contribution au SMICTOM (+ 5,5 %) mais elle est contrebalancée par un montant identique en recettes ;

➤ **L'attribution de compensation : 1,61 M€ et la dotation de solidarité communautaire : 949 K€ (+ 24 %).**

- 54 % du produit de TP et compensations fiscales ont été reversés aux communes.

2) Charges exceptionnelles (en forte hausse)

- Subvention d'équilibre versée au BA des Zones d'activités pour les anciennes zones : **306 K€** (néant en 2009).
- **Intérêts de la dette : 31 K€ (0,45 % des dépenses totales) :** en diminution.

B. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT: 8,2 M€ (en net ralentissement : + 1,1 % contre + 4,6 % en 2009) : 275 €/hab.

Trois blocs : les deux premiers représentant à eux seuls **98 % des recettes réelles :**

➤ **Les impôts et taxes : 70 % des recettes réelles de fonctionnement en 2010** (69 % en 2009). Si l'on neutralise la TEOM, **le poids du produit de TP est resté stable à 48 % :**

- ✓ On note un très net fléchissement de la progression en 2010, conséquence de la réforme fiscale (+ 0,7%).
- ✓ **Le poids de la TEOM a très légèrement augmenté à 22 % (58,6 €/hab.).**

➤ **Le poids des dotations et autres participations a diminué de 2,6 %.**

La DGF représente la plus grosse part, mais son rythme de progression a fortement décéléré : **81 % de ces recettes, soit 61 €/hab.** dont 35,5 € pour la dotation d'intercommunalité et 25,5 € pour la dotation de compensation SPPS,

Les subventions ont fortement baissé : - 19 %

➤ **Le poids des « autres produits d'exploitation** (produit des services)» reste marginal et est resté stable (**2 %**).

II - ANALYSE DE L'INVESTISSEMENT CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL + BA DES ZONES D'ACTIVITES + BA ASSAINISSEMENT) : 1,06 M€ EN 2010 CONTRE 720 K€ EN 2009

L'essentiel de l'investissement étant concentré sur le budget annexe des zones d'activités, l'analyse portera donc sur le budget consolidé.

- **Sur le budget principal**, elles restent à un niveau modeste, les dépenses d'équipement et fonds de concours s'élèvent à **282 K€** (235 K€ en 2009),
- **Sur le budget annexe des ZA**, doublement des dépenses : 1,04 M€ (456 K€ en 2009) qui s'expliquent par la poursuite des acquisitions et le début de la maîtrise d'œuvre pour l'extension de la ZA du Bois de Teillay, la voirie définitive de la ZA de la Chauvelière, la poursuite des travaux sur les ZA E. Bridel, Fromy et Bois de Teillay.

L'ensemble de ces dépenses a été financé par :

- **L'épargne nette consolidée : 813 K€ (2,08 M€ en 2009)** en très forte baisse par rapport à 2009 (60 %)

- Une diminution de 33 % sur le **budget principal** en raison d'une hausse plus faible des recettes que des dépenses,
- Sur le **BA des ZA** : très fort ralentissement des ventes de terrains, alors que les dépenses d'aménagement de nouvelles zones s'accroissent.
- **Recettes propres d'investissement (FCTVA...)** : 25 K€ (stables)
- **Les subventions** : 78 K€ (stables)
- **L'emprunt** : néant en 2010
- **Le solde** : prélèvement sur **l'excédent global de clôture de 6,49 M€** contre 6 M€ en 2009 (+8%), principalement dû à l'excédent d'investissement.

III - ENDETTEMENT CONSOLIDE (BUDGET PRINCIPAL + BUDGETS ANNEXES)

Total encours consolidé au 31/12/10 en baisse : 952 K€ (1,14 M€ en 2009), hors emprunt revolving.

- Encours de la dette du budget principal : **607 K€**,
- Encours de la dette du BA des ZA : **345 K€**.

La capacité de désendettement de la CC (hors emprunt revolving) : **moins de 1 an**. La CC est donc peu endettée du fait d'une politique d'investissement qui est modeste.

La structure de la dette est composée de 25 % de taux variables et 75 % de taux fixes.

Le taux moyen du **coût de la dette** est de 4,03 %. La **durée résiduelle moyenne** est de 5,3 ans et sa **durée de vie moyenne** est de 2,8 ans.

Matrice des risques :

- BA des ZA : prêts classés en 1 A (pas de risque spécifique, sur une échelle de risque de 5 pour l'indice et de A à E sur le risque lié à la structure du produit) ;
- Budget principal : prêt classe en 1 B (barrière simple pas d'effet de levier).

⇒ **pas de risque sur la dette**

En conclusion, la situation financière de la CCPRF est saine, ce qui lui confère une capacité d'investissement, **mais des points de vigilance** sont à relever quant à :

- l'incertitude sur la progression des produits issus de la fiscalité : va-t-on bénéficier au cours des prochaines années d'une aussi bonne dynamique des bases de TH ? les conséquences financières qui pourraient découler de la réorganisation territoriale en cours. Une CET qui sera au travers de la CVAE plus dépendante de la conjoncture économique ;
- Gel des dotations de l'Etat ;
- aux décisions de l'Etat et du Conseil général sur lesquelles nous n'avons aucune prise ;
- aux projets d'investissement et de nouveaux services qui entraîneront à terme une hausse des dépenses et donc une diminution de l'épargne nette.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011

Elles seront examinées, d'une part, sous l'angle des priorités de développement et des dépenses de fonctionnement de notre structure, et, d'autre part, au regard des moyens financiers dont nous allons disposer.

I – LES MOYENS FINANCIERS

**Produits de fonctionnement prévisionnels sur le B. principal :
8,5 M€ (+ 17 %)**

1 - LES RECETTES TIREES DE LA FISCALITE ET DES TAXES

➤ **PRODUIT FISCAL** évaluée à **5,11 M€ (+ 3,85%)**, dont :

○ **Impôts économiques : 2,28 M€**

A) la CFE

- ✓ Bases CFE évaluées à 4,94 M€ (+ 2 %).
- ✓ Taux de la CFE 2011 : **21,87 %** (21,53 % en 2010), + **1,54 %**.
⇒ **Produit CFE attendu de 1,08 M€.**

B) la CVAE, les IFR et la TASCOM

Ils sont versés directement par l'Etat. La Communauté de communes n'a aucun pouvoir de fixation des taux.

⇒ **Produit attendu : 1,20 M€**

○ **Les impôts ménages (bases non connues à ce jour) : 2,83 M€**

A) TH

- ✓ Bases évaluées : 26 214 000 € (+ 5,3% dont +3,2% de progression des bases physiques)
- ✓ Reprise du taux départemental 2010 de la TH + quote-part frais de gestion de l'Etat : 10,57 %
⇒ **Produit attendu : 2,77 M€**

B) FNB

- ✓ Bases évaluées à 2 510 000 €
- ✓ Récupération quote-part frais de gestion : 1,76 %
⇒ **Produit attendu : 44 K€**

C) Taxe additionnelle FNB

- ✓ Montant versé par l'Etat
⇒ **Produit attendu : 21 K€**

➤ **LES COMPENSATIONS versées par l'Etat** évaluées à :

- *compensations des réductions de la part recettes et de la création d'établissements : 37 K€ (- 7,5%),*
- *compensation de la «suppression progressive de la part salaires» : 570 K€ (déduction du montant de la TASCOM de 211 K€),*
- *compensation TH : 186 K€*

S/Total des compensations : 793 K€

- Le reversement au **FNGIR** évalué dans une fourchette de **900 K€- 1,06 M€**
- **La TEOM** : montant évalué à **1,87 M€** (+ 5 % en évolution nominale)

Total estimé des recettes tirées de la fiscalité y compris les compensations et taxes, après déduction du FNGIR : 6,71 M€ (6,52 M€ en 2010), soit une hausse de l'ordre de 3 %.

2 – DOTATIONS EVALUEES A :

- **DGF: 1,06 M€** (1,059 M€ en 2010), **+ 0,18 %**
- **FDPTP: 140 K€** (même montant qu'en 2010)
- **FCTVA : 26 K€**

S/total dotations : 1,23 M€ (stable)

Total produit fiscal et dotations/ compensations attendus : 7,94 M€ (7,76 M€ en 2010 soit + 2,45 %)

II- LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT COURANTS

Elles seront examinées au travers des postes suivants :

1/Fonctionnement

- **Les autres charges à caractère général** (entretien, fluides, divers honoraires...) :
 - **176 K€** (+ 6 %)
- **Les frais d'études générales : 67 K€** comprenant le solde restant à payer du diagnostic d'accessibilité de la voirie/espaces publics sur les 19 communes et des ERP (Etablissements recevant du Public)
- **Les charges de personnel** : elles sont évaluées à **1,23 M€** (1,12 M€ en 2010) : **+ 9.7 %** ramenés à **1,06 M€** après subventions de certains postes. Une hausse due aux recrutements programmés dans le cadre de nouveaux services :
 - PIJ communautaire (1ETP : 28 K€),
 - Service culturel (Responsable culturel + Coordonnateur pédagogique « Théâtre » et renforcement du secrétariat : 44 K€)
 - Comptabilisation sur 1 année pleine du technicien « Breizh bocage » (+ 9K€).

ET aux revalorisations liées au GVT et au régime indemnitaire. Pas de revalorisation générale des traitements conformément aux décisions de l'Etat.

- **Les charges de gestion courantes générales** (hors compétences) : estimées à **2 M€** (1,9 M€ en 2010) : **en hausse de 3,6 %**,
 - contribution au SMICTOM (+ 5 %, montant équivalent en recette),
 - contribution au Syndicat d'Urbanisme (+ 1,8 %),
 - autres charges de gestion courantes (indemnités et cotisations élus, frais de formation des élus...).
- **Le reversement de fiscalité aux communes : attribution de compensation : 1, 61 M€** (N.C. déduction transfert charges PIJ Janzé).

2/Investissement

Logiciels, matériel pour les services, pompe à chaleur : **87 K€**

Enveloppe prévisionnelle : 5,2 M€ (+ 6.8 % par rapport à 2010)

⇒ **33 % des dépenses totales (stabilité)**

III – LES PRIORITES DE DEVELOPPEMENT (10,25 M€)

5 grandes priorités :

- Développer l'attractivité économique et touristique ;
- Renforcer et développer l'offre de services ;
- Préserver le cadre de vie ;
- Poursuivre la solidarité financière à l'égard des communes ;
- Conforter l'action de la Communauté de communes auprès des habitants et des communes ;

Elles représentent **65,5 % des dépenses totales contre 60 % en 2010.**

1^{ère} PRIORITE : LE DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

Elle reste une intervention majeure de notre collectivité et représente **25 % des crédits affectés aux actions.**

1) Favoriser un développement économique équilibré du territoire

- **Charges récurrentes** : entretien de terrains, remplacement des arbres, fluides, voirie ... : **92 K€** (+ 51 % due au renchérissement des coûts d'entretien) ;
- **Recettes récurrentes** : location du bâtiment-relais et de terrains : **108 K€** (*stable*)

A) En aménageant des parcs d'activités de qualité

• **Dépenses :**

- Extension de la ZA du Bois de Teillay, **1,5 M€** comprenant :
 - ✓ la fin des achats de terrains, la maîtrise d'œuvre de la 1^{ère} tranche, le diagnostic archéologique et une provision pour le démarrage des travaux de desserte de terrains ;
- L'extension de la ZA du Ballon (terrains + Moe): **102 K€** ;
- L'extension de la ZA du Ronzeray : **260 K€** (honoraires Moe + travaux 1^{ère} tranche)
- L'achat de terrains sur la ZA de l'Aumelle : **16 K€** ;
- *Divers travaux sur les ZA existantes* : **235 K€.**
 - ✓ ZA de Fromy : réfection de la voie de la beurrerie, rachat de terrain ;

- ✓ Extension de la ZA de la Chauvelière : voirie définitive. Fonds de concours à la commune de Janzé pour la requalification de la ZA initiale ;
- ✓ ZA E. Bridel : solde des travaux de voirie définitive ;
- ✓ ZA du Ballon existante : travaux de voirie.

Enveloppe prévisionnelle de dépenses en très forte augmentation : 2,2 M€ (1,04 M€ EN 2010)

• **Recettes**

- subventions: extensions ZA de la Chauvelière (solde) et du Bois de Teillay : **429 K€** ;
- vente de terrains : **94 K€**

Enveloppe prévisionnelle des recettes : 523 K€.

⇒ **Subvention d'équilibre prévisionnelle au budget des zones d'activités : 2,2 M€** (elle devrait être en réalité de l'ordre de 104 K€ car seul le déficit des anciennes zones sera apuré sur 5 ans. Les nouvelles zones devant à terme s'autofinancer).

B) En poursuivant et en renforçant notre soutien aux entreprises, demandeurs d'emploi et associations :

- ✓ Poursuite des actions de communication/ prospection : lettre économique, jeudi économique... ;
- ✓ Poursuite des subventions aux organismes œuvrant pour l'emploi et l'économie ;
- ✓ Solde de la subvention d'équipement à l'association le Relais pour le projet d'insertion « le pays fait son jardin » ;
- ✓ Poursuite des actions en faveur des demandeurs d'emplois au travers des points accueil emploi ;
- ✓ Avance remboursable à Lactalis (1^{er} acompte).

Enveloppe des dépenses : 315 K€,

Enveloppe des recettes : 13 K€ (diminution de 10 % de la subvention du CG aux PAE)

S/Tot dépenses prévisionnelles Economie/Emploi : 2,5 M€ (hors subvention d'équilibre)

S/Tot recettes prévisionnelles Economie/Emploi : 0,54 M€ (hors subvention d'équilibre)

2) Valoriser les potentialités touristiques du territoire par :

- La poursuite des actions récurrentes (animations d'été et d'hiver, publications, formations labellisées, contribution au Pays d'Accueil Touristiques, subvention pour les Etincelles Aquatiques)
- **des actions nouvelles : Flash – Code, travaux complémentaires d'installation électrique et de stabilisation de la voie du site de la RAF.**

S/Tot. dépenses prévisionnelles : 151 K€ contre 193 K€ en 2010.

S/Tot. recettes prévisionnelles : 30 K€

TOTAL ACTION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE :
Dépenses (hors subvention d'équilibre) : **2,7 M€**
Recettes (hors subvention d'équilibre) : **570 K€.**

2^{ème} priorité : RENFORCER ET DEVELOPPER L'OFFRE DE SERVICES AUX HABITANTS : 60 % DES CREDITS AFFECTES AUX ACTIONS

1) En assurant un niveau de services élevé :

- **Poursuite et renforcement de la politique « Enfance/jeunesse » :**
 - ✓ animations, subventions aux associations, réunions d'échanges, plaquette d'information,
 - ✓ Mise en place d'un **Point Information Jeunesse communautaire : 11 K€ hors frais de personnel ;**
- **Une offre culturelle diversifiée :**
 - ✓ Médiathèque :
 - DVDthèque intercommunale, poursuite des animations intercommunales dans les bibliothèques,
 - **Mise en réseau informatique : 56 K€ ;**
 - ✓ Enseignement artistique :
 - **Evolution de l'EIM vers un établissement d'enseignements artistiques (théâtres, dessin, musique) ;**
 - **Programmation culturelle, renforcement du soutien aux acteurs culturels locaux.**

Enveloppe pour les nouvelles actions (hors personnel) : 188 K€ (+ 82 %)

- Favoriser la pratique du sport :
 - ✓ Equipement aquatique : début des études de maîtrise d'oeuvre,
 - ✓ Poursuite du soutien accordé à l'Office des Sports.

Enveloppe prévisionnelle des dépenses (culture/sports/enfance-jeunesse) : 5,54 M€ (dont environ 5,15 M€ de provision pour la piscine).
Enveloppes recettes : 382 K€

2) Un aménagement du territoire maîtrisé et intégré :

- **Poursuite des actions du PLH : 131 K€**
 - ✓ **Subventions versées aux particuliers dans le cadre du dispositif « PTZ + », de l'aide à l'accession sociale et de la résorption de la vacance,**
 - ✓ **Subventions versées aux organismes HLM pour la production de logements sociaux et l'adaptation de leur parc.**
- **Aire d'accueil des gens du voyage :**
 - ✓ Entretien, politique d'animations dans le cadre du projet d'accompagnement social

Enveloppe prévisionnelle des dépenses : 144 K€.
Enveloppe prévisionnelle des recettes : 36 K€.

3) Favoriser l'accès et la diffusion des TIC par :

- **La poursuite du déploiement du SIG intercommunal :**
 - Numérisation des POS/PLU et des réseaux d'assainissement,
 - Achat de données et logiciels complémentaires,
- **L'adhésion de la CC en lieu et place des communes au syndicat mixte Mégalis Bretagne,**
- **Le développement de l'offre TIC :**
 - **Installation d'un point Wifi,**
 - **Participation financière à l'étude d'un schéma d'aménagement numérique pour le déploiement du très haut débit.**

Enveloppe prévisionnelle des dépenses : 60 K€ (11 K€ en 2010)

Enveloppe prévisionnelle des recettes : 5 K€

4) Favoriser les déplacements :

- Poursuite de la ligne de marché de la Guerche et **élargissement de l'offre de transport à la demande**

Enveloppe prévisionnelle des dépenses : 85 K€ (+ 10%)

Subvention d'équilibre du budget principal prévisionnelle de 84 K€ (doublement suite à la nouvelle offre de services et à la non comptabilisation de la subvention de fonctionnement du CG)

TOTAL GENERAL POUR LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICES (neutralisation des subv. d'équilibre) : 5,83 M€ en dépenses et 423 K€ en recettes.

3^{ème} priorité : UN DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE SOUS LE SIGNE DE LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE (5,6 % DES DEPENSES LIEES AUX ACTIONS)

1) Environnement/Bâti :

- Poursuite des actions en faveur de la limitation de l'usage des pesticides, de la sensibilisation du grand public et des scolaires au développement durable,
- Amélioration de la **performance énergétique des logements**
 - ✓ OPAH « énergie » : subv. aux particuliers, animation-suivi,
- **Développement des énergies renouvelables :**
 - ✓ Etude de mise en place d'une filière bois-énergie,
 - ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un réseau chaleur.
- Engagement dans le programme breizh-bocage : campagne de plantations.

Dépenses prévisionnelles en forte hausse : 395 K€ (142 K€ en 2010)

Recettes attendues : 188 K€

2) Assainissement :

- Assainissement collectif (ZA du Bois de Teillay): entretien de la lagune et travaux d'étanchéité de la lagune : 137 K€ ;
- Assainissement non collectif : poursuite du contrôle des installations neuves/rénovées et du contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes : 59 K€.

S/TOT : 196 K€ ;

TOTAL DES CREDITS AFFECTES A CETTE 3ème priorité :

Dépenses évaluées à : 591 K€

Recettes attendues : 258 K€

4^{ème} priorité : L'ACCENTUATION DE NOTRE SOLIDARITE FINANCIERE A L'EGARD DES COMMUNES (10,5 % des dépenses)

- Dotation de solidarité communautaire : **786 K€ (+ 5 %)**
- Adhésion à l'ARIC en lieu et place des communes: **7 K€**
- Conseil en énergie partagée du CG 35 : **4 K€**

Fonds de concours communautaires dans le cadre du pacte financier et fiscal :
Enveloppe 300 K€

TOTAL DES CREDITS : 1,1 M€ (+13 %)

5^{ème} priorité : CONFORTER L'ACTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DES COMMUNES ET DES HABITANTS

1) Renforcer l'institution communautaire auprès des communes et des habitants :

- Lettre semestrielle d'information, **réédition de la plaquette d'information communautaire...**

2) Construire une identité propre au territoire par :

- Poursuite des actions de partenariat (Zénith FM...).

TOTAL GENERAL DE CETTE ACTION : 37 K€ (+ 50 %)

IV - L'ENDETTEMENT CONSOLIDE

L'encours consolidé de la dette prévisionnelle fin 2011, hors emprunt revolving est en baisse de 20 % : 757 K€ (952 K€ en 2010)

L'annuité devrait être stable : **233 K€** (1,5 % des dépenses), dont 38 K€ d'intérêts et 195 K€ de remboursement de capital.

Pas d'emprunt prévu : si besoin, la cc dispose d'un emprunt revolving de 1,12 M€ (diminution du plafond de 125 K€).

V - EPARGNE NETTE ET EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE CONSOLIDE

L'épargne nette du budget principal devrait remonter : montant prévisionnel : **1,6 M€** contre 1,21 M€ en 2010, en raison :

- D'un produit fiscal attendu en hausse qui devrait contrebalancer la stagnation des dotations de l'Etat et la baisse des subventions du CG ;
- D'un rythme d'augmentation des dépenses de fonctionnement qui restent inférieures (+ 14.7 %) à celui des recettes (+ 17 %) car les équipements et services générateurs de charges ne sont pas encore en fonction.

L'excédent global de clôture consolidé étant ramené lui à 4,9 M€ environ (- 40 %) : le financement du programme d'investissement sur les ZA étant prélevé sur l'excédent et non en faisant appel à l'emprunt.

TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES CONSOLIDEES (avec reprise des résultats 2010 et neutralisation des subventions d'équilibre et de l'emprunt revolving) : 15,7 M€ (stable par rapport au BP 2010)

TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES CONSOLIDEES DE L'EXERCICE (avec reprise des résultats 2010 et neutralisation des subventions d'équilibre et de l'emprunt revolving) : 9,2 M€

Le solde étant prélevé sur l'ECC 2010 de 6,49 M€.

DCC 11-003

ZA DU RONZERAY : DEPOT DU DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

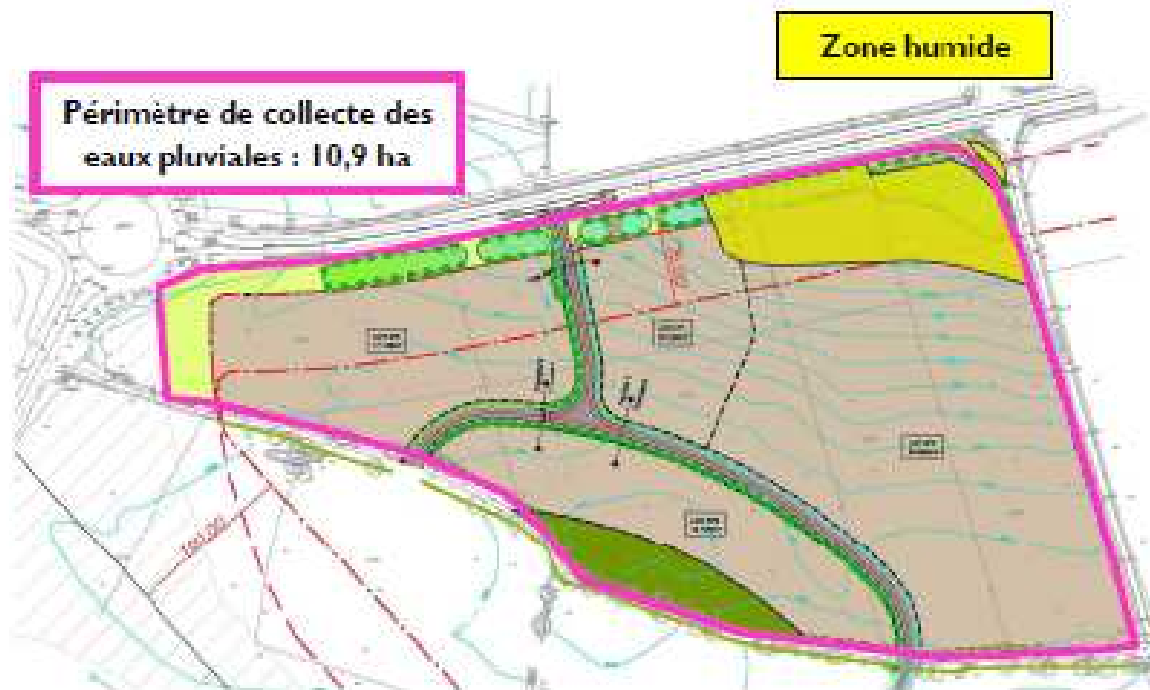
Le conseil communautaire décide :

- ◆ *D'approuver le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau concernant la gestion des eaux pluviales pour l'extension de la ZA du Ronzeray ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à déposer ce dossier de déclaration en Préfecture et tous actes y afférent.*

Plan topographique du secteur d'étude



Présentation du projet



DCC 11-004

MANIFESTATIONS 2011 : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION ET FIXATION DE LA TARIFICATION

Le conseil communautaire décide :

- ◆ *d'approuver la tarification 2011 « animations touristiques » comme précisée ci-dessous ;*

Calendrier des manifestations touristiques - Année 2011 :

Intitulé	Dates	Lieu
Weekend Nature *	14 et 15 mai	Eancé, Marcillé-Robert, Piré-Sur-Seiche
Semaine de la Préhistoire	Du 16 au 20 mai	Essé
Visites guidées	Toute l'année	Essé
Conférences**	26 juin-17-27Juillet 3-10-28 août	Essé
Randos découvertes***	De juillet à septembre	Communauté de communes
Rencontres Préhistoriques	24 juillet	Ateliers sur modes de vie préhistorique organisés en lien avec le CPIE de St-Just
Les Mercredis de la RAF*	27 juillet, 3 et 10 août	Essé
Les Journées du Patrimoine	17 et 18 septembre	Communauté de communes
Solstice d'hiver 2011*	21 décembre	Essé

* : animations payantes, 3 € par personne (gratuit enfants - de 12 ans)

** : animations payantes, 2 € par personne (gratuit enfants - de 12 ans)

*** : encaissement par les communes ou associations organisatrices

- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer les conventions de partenariat qui s'imposent dans le cadre de ces animations ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer les documents se rapportant à ces opérations.*

DCC 11-005

POCHETTES DE RANDONNEE PLURIELLE : TARIFS - CREATION D'UNE SOUS-REGIE DE RECETTES « POCHETTES DE RANDONNEE »

Le conseil communautaire décide :

- ◆ *D'approuver les modalités de vente de l'édition 2011 de la pochette de randonnée plurielle au Pays de la Roche aux Fées et d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes en découlant, notamment les conventions de dépôts ;*
- ◆ *De fixer le prix de vente des pochettes de randonnée à **3 €** ;*
- ◆ *D'approuver la création de la sous-régie de recettes « pochettes de randonnée » et d'autoriser Madame la Présidente à en fixer les modalités de fonctionnement et à prendre les arrêtés de constitution sous-régie et de nomination des sous-régisseurs.*

DCC 11-006

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DU POINT INFORMATION JEUNESSE DE LA COMMUNE DE JANZE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil communautaire décide :

- ◆ *D'adopter le procès-verbal de mise à disposition du local accueillant le PIJ, sis à Janzé, tel que proposé en annexe à compter du 1^{er} mars 2011 ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à signer le procès-verbal de mise à disposition et tout document en découlant.*

**Procès verbal
constatant la mise à disposition par la commune de Janzé
au profit de la Communauté de communes
« Au Pays de la Roche aux Fées »
du local accueillant le point information jeunesse**

Entre

La commune de Janzé, représentée par Monsieur Hubert PARIS, son Maire, habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal en date du

Et

La Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées », représentée par Madame Michelle CLOUET, Présidente, habilitée à cet effet par une délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2011,

PREAMBULE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « AU PAYS DE LA ROCHE AUX FEES » A ETE CREEE LE 24 DECEMBRE 1993 PAR ARRETE PREFECTORAL EN APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION RELATIVE A L'ADMINISTRATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE (ATR) DU 6 FEVRIER 1992.

Depuis le 16 avril 2007, la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » exerce la compétence « Action sociale (Petite enfance – Enfance – Jeunesse) ». Par arrêté préfectoral en date du 3 janvier 2011, la Communauté de communes a modifié ses statuts afin de procéder à une extension de ses compétences.

Ainsi, depuis, le 3 janvier 2011, la Communauté de communes est compétente pour mettre en place une plateforme d'information, de coordination et de dynamisation des services « Petite enfance/Enfance/Jeunesse » (0-18 ans) comportant à titre principal :

- Un point information jeunesse (PIJ) d'intérêt communautaire destiné à un public jeune afin de faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'information (l'organisation de l'enseignement et des études, les métiers, l'accès à l'emploi, la formation continue et / ou tout au long de la vie, la vie quotidienne, les loisirs, les vacances, l'Europe et les pays étrangers, les activités sportives).

En application de l'article L. 5211-5 renvoyant aux dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et aux articles L. 1321-3, L. 1321-4, L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition constitue le régime de droit commun applicable aux

transferts de biens et équipements nécessaires à l'exercice d'une compétence transférée, dans le cadre de l'intercommunalité.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, la mise à disposition à titre gratuit constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements dans le cadre de l'intercommunalité.

L'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit, à la date du transfert de la compétence à la collectivité antérieurement compétente.

Ce transfert donnera lieu à évaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les communes ont déclaré d'intérêt communautaire le point information jeunesse existant sur la commune de Janzé.

Le présent procès-verbal, établi contradictoirement entre les parties, a pour but de constater et de préciser les modalités de la mise à disposition de ce bâtiment par la commune de Janzé à la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées ». En application de l'article L. 1321-1 du CGCT, ce procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

La remise des biens a lieu à titre gratuit lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition.

Lorsque la collectivité antérieurement compétente était locataire des biens mis à disposition, la collectivité bénéficiaire du transfert de compétences succède à tous ses droits et obligations dans la convention de bail existant (article L. 1321-5 du CGCT).

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1^{er} - OBJET

Par le présent procès-verbal, la commune de Janzé met à la disposition de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées », qui l'accepte, les biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement du point information jeunesse (PIJ) sis 13 allée de l'Yve à Janzé.

Cette mise à disposition est consentie dans les conditions précisées dans les articles ci-après.

Article 2 - CONSISTANCE DES BIENS

Les biens objets de la présente mise à disposition se composent du local consacré au PIJ ainsi que les biens mobiliers qui y sont affectés ; ces derniers étant juridiquement l'accessoire à l'activité du PIJ.

Le local PIJ est situé dans un bâtiment comprenant également l'espace-jeunes municipal. Toutefois, il convient de préciser que seul le local comprenant le PIJ est mis à disposition de la Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées ». Les toilettes seront partagées par le PIJ et l'espace-jeunes.

Le local du PIJ transféré à la Communauté de communes a une superficie de 40 m². Il est situé sur tout ou partie des parcelles cadastrales section ZE N°75

La commune de Janzé déclare être propriétaire des biens, objet de la présente mise à disposition dont la liste est jointe en annexe.

Article 3 - MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Conformément à l'article L.1321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit.

La Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées », bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume, à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs

de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les biens et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La Communauté de communes « Au Pays de la Roche aux Fées » peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation, ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Article 4 - CONTRATS EN COURS

L'ensemble des contrats liés aux bâtiments : eau, électricité, entretien des extincteurs, entretien des extérieurs ne pouvant être isolés spécifiquement pour le PIJ resteront gérés par la commune de Janzé. Un titre sera établi semestriellement au prorata de la surface occupé, soit 16% du total (superficie totale du bâtiment : 250 m²). De même, les contrats relatifs à l'accès internet et au téléphone ne pouvant être isolés, ces derniers resteront gérés par la commune de Janzé. Un titre sera établi semestriellement au vu de la consommation réelle.

Article 5 – DESAFFECTATION DES BIENS

Conformément aux dispositions de l'article L 1321-3 du Code général des Collectivités Territoriales, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens, la commune de Janzé recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

Article 6 – Comptabilisation du transfert

La présente mise à disposition sera comptablement constatée par opération d'ordre budgétaire dans le courant de l'exercice 2011, sur la base de la valeur comptable nette constatée au 31 décembre 2010 dans l'actif de la commune de Janzé.

Fait à Janzé, le

Pour la Communauté de communes
« Au Pays de la Roche aux Fées »
La Présidente,

Pour la commune de Janzé,
Le Maire,

Michelle CLOUET

Hubert PARIS

DCC 11-007

PÔLE « JURIDIQUE / ASSEMBLEES/ MARCHES PUBLICS » : CREATION D'UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL CONTRACTUEL CHARGE DES FONCTIONS DE RESPONSABLE DE PÔLE

Le conseil communautaire décide :

- ◆ *de créer à compter du 16 mars 2011 en vertu de l'article 3, alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, un emploi de Responsable du pôle « juridique/ assemblées/marchés publics » contractuel pour une durée de 3 ans (début du contrat fixé au 16/03/2011) au grade de Attaché territorial (catégorie A) pour exercer les missions décrites ci-dessus,*
- ◆ *de fixer la rémunération de cet agent par référence au grade d'attaché territorial, 5^{ème} échelon (IB 500 - IM 431),*
- ◆ *de faire bénéficier cet agent du régime indemnitaire mis en place pour la filière administrative (IFTS et IEMP),*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce recrutement.*

DCC 11-008

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE SERVON-SUR-VILAINE

Le conseil communautaire décide :

- ◆ *d'autoriser le départ de la commune de Servon-sur-Vilaine du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré ;*
- ◆ *de soumettre la décision finale de retrait à l'accord du Comité Syndical du Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré.*

DCC 11-009

REVISION DE LA CONVENTION TERRITORIALE DU PAYS DE VITRE - PORTE DE BRETAGNE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013

Le conseil communautaire décide :

- ◆ *d'approuver l'avenant à la Convention territoriale du Pays de Vitré/Porte de Bretagne dans le cadre du contrat de projets Etat/Région 2007-2013 ;*
- ◆ *d'autoriser la Présidente à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.*